

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 817

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 58**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Supprimer les alinéas 4 et 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer la disposition introduite au Sénat et qui met en œuvre un mécanisme de garantie de la DSR cible pour les communes qui en bénéficiaient en 2017 à hauteur de 50 % de celle-ci de manière pérenne.

Un tel dispositif, sans aucune étude d'impact et surtout sans aucune enveloppe budgétaire supplémentaire, impactera fortement l'ensemble des communes bénéficiaires et non-bénéficiaires, qui sera amenées à financer ce mécanisme de garantie par l'écêtement de leur dotation forfaitaire.

Une telle situation n'apparaît pas souhaitable, d'autant plus dans le contexte de tension sur les ressources des collectivités territoriales induit par l'épidémie de covid-19.